



## départ du père à l'étranger

Par **val56000**, le **31/10/2011** à **17:43**

Séparée du père de mes enfants (jumeaux mixtes de 12 1/2 ans), nous avons une garde alternée depuis mai 2008, celui-ci a postulé pour partir enseigner à Moscou et souhaite que les enfants partent avec lui. Mon fils semble prêt à le suivre, ma fille non.

Les rapports avec mon ex sont très conflictuels depuis le 1er jugement (septembre 2006), il utilisera les faits que je suis handicapée en fauteuil roulant, que je suis en arrêt de travail depuis février 2011, que je gagne beaucoup moins que lui contre moi.

Quelles procédures dois-je engager et dans quels délais?

Vous remerciant par avance

Cordialement

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **18:21**

Ce n'est pas à vous d'engager une procédure, c'est à lui. S'il part, vous ferez constater qu'il ne prend plus les enfants, et là seulement, vous ferez une requête au JAF pour la résidence exclusive

S'il part avec un des enfants sans avoir obtenu la résidence exclusive, vous devrez porter plainte

[citation]que je gagne beaucoup moins que lui contre moi. [/citation] donc vous avez demandé une pension alimentaire pour les enfants ?

Par **val56000**, le **31/10/2011** à **22:47**

Merci beaucoup pour vos réponses.

Non, je n'ai pas de pension, je n'en ai même pas demandé car je pensais que c'était impossible dans le cadre d'une garde alternée.

Par **Louxor\_91**, le **01/11/2011** à **09:54**

[citation]Non, je n'ai pas de pension, je n'en ai même pas demandé car je pensais que c'était impossible dans le cadre d'une garde alternée. [/citation]

Quelle erreur !! mais le juge ne vous en a pas parlé ? aviez vous pris un avocat ?

Par **val56000**, le **01/11/2011** à **11:06**

Non le juge ne m'a parlé que du partage des allocations familiales et de la déclaration d'impôts.

J'avais une avocate à l'époque mais la différence de salaire était moins importante puisque je travaillais à temps plein, alors qu'aujourd'hui je suis à 80% à cause de mon handicap.

Encore merci

Par **Louxor\_91**, le **01/11/2011** à **12:04**

faites réviser le jugement ! recontacter votre avocate ! votre situation socio/pro a changé donc le reste doit suivre me semble t'il !?

Par **val56000**, le **01/11/2011** à **15:52**

Merci, merci et encore merci!

Je cherche un avocat sur Vannes et je vois ce que je peux faire.... à suivre